

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-018

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 24
Février 2026

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

**LANCEMENT DE LA
CONSULTATION POUR
LE CHOIX DU MAITRE
D'ŒUVRE QUI SERA
CHARGE DE
L'EXTENSION DE LA
ZAE DU MARTOULET
(Route de Meuzac)**

ABSENTS EXCUSES :

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick LABRUNE

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire qu'il a été décidé de procéder à une nouvelle extension de la Zone d'activités économiques Intercommunale du Martoulet au niveau des réserves foncières qui ont été constituées sur la route de Meuzac.

Un Avant-Projet Sommaire de cette opération a été élaboré par l'ATEC (Agence Technique Départementale de la Haute- Vienne) qui a évalué le montant des travaux à **837 000.00 € HT.**

Monsieur le président propose ensuite au conseil communautaire de lancer la consultation en vue de retenir le bureau d'études qui sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet d'extension de la ZAE.

L'ATEC a élaboré le dossier de consultation qui est composé des pièces suivantes :

- Le programme de l'opération,
- Le règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le projet d'acte d'engagement.

Cette consultation sera organisée dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article 3.1 du Règlement.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-018-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Le dossier de consultation sera mis en ligne sur le site de dématérialisation des marchés publics du Groupe CENTRE FRANCE : www.centreofficielles.com

Il est proposé d'appliquer les critères de jugements suivants :

- ⊖ **Candidatures** : Capacités techniques professionnelles et financières,
- ⊖ **Offres** :
 - Prix des prestations : **40%**
 - Valeur technique de l'offre : **60 %** décomposée de la manière suivante :
 - *Analyse de l'opération* : 20%,
 - *Approche environnementale* : 16%,
 - *Organisation de l'équipe* : 12%,
 - *Méthodologie de travail* : 8%,
 - *Planning prévisionnel détaillé* : 4%

Il est ensuite demandé au conseil communautaire de bien vouloir autoriser le président à lancer la consultation en vue de retenir le bureau d'études qui sera chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'extension de la ZAE intercommunale du Martoulet.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE** le dossier de consultation présenté par le président,
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation en vue de retenir le maître d'œuvre qui sera chargé du projet d'extension de la ZAE intercommunale du Martoulet,
- AUTORISE** Monsieur le président ou son représentant à signer l'acte d'engagement ainsi que les pièces concernant ce marché de maîtrise d'œuvre avec le prestataire qui aura été retenu à l'issue de cette consultation de maîtrise d'œuvre.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Patrick LABRUNE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260304-2026-018-DE
Date de télétransmission : 11/03/2026
Date de réception préfecture : 11/03/2026